Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20261030-DGAECAT_SA26_05-AR

Publié en ligne le 06/11/2026

MORBIHAN

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
EDUCATION CULTURE ATTRACTIVITE TERRITOIRES
SERVICE ARCHEOLOGIE

Réf. : DGAECAT-SA26-05

DECISION DE REALISATION D'UN DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 3211-2,

Vu le code du patrimoine et notamment l'article L. 523-4,

Vu la délibération du conseil départemental du 1er juillet 2021 donnant délégation au président du conseil départemental en matière de réalisation de diagnostic d'archéologique préventive,

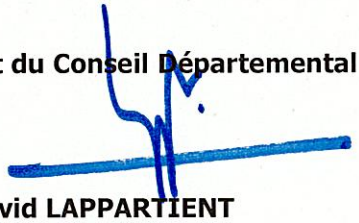
Considérant l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n°2026-261 en date du 5 octobre 2026 relatif au projet de coupe et replantation d'arbres à Tredion (56), La Grande Loge, reçu le 5 octobre 2026,

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DECIDE :

- d'accepter de réaliser le diagnostic d'archéologie préventive prescrit par arrêté n°2026-261 en date du 5 octobre 2026 relatif au projet de coupe et replantation d'arbres à Tredion (56), La Grande Loge.

Vannes, le 30 octobre 2026

Le Président du Conseil Départemental



David LAPPARTIENT